



Embellissement de la cour d'école

Quand la communauté rassemble ses forces vives

Photo: ©Antoine Quirion-Couture

**À LIRE
CE MOIS-CI**

P3 | Parc éolien
P4-5 | Grands projets
P6-7 | Halloween

AGENDA
MENSUEL
EN PAGE

10



STATIONNEMENT D'HIVER

Nous rappelons que nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur le chemin public **entre minuit et 6 heures du 1^{er} décembre au 1^{er} avril inclusivement**, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité. *Réf. : Règlement no. 312-12.*

ABRIS D'AUTO

Du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante, il est permis d'ériger un abri temporaire pour véhicules automobiles aux conditions suivantes :



- Il peut empiéter sur la profondeur de la marge avant jusqu'à 25 centimètres (9,84 pouces) du trottoir ou 1 mètre (3,28 pieds) de la ligne d'emprise de rue s'il n'y a pas de trottoir, ou de pavage et, s'il y a pavage, jusqu'à 2,50 mètres (8,20 pieds) de celui-ci, sans jamais empiéter sur l'emprise de la rue.
- Il ne doit pas avoir une superficie supérieure à 30 mètres carrés (322,93 pieds carrés).
- La hauteur maximale permise est de 2,50 mètres (8,20 pieds).
- La marge latérale minimale du côté de l'abri d'auto est fixée à 1 mètre (3,28 pieds) des limites du terrain.
- Les éléments de la charpente de l'abri d'auto seront en tubulures démontables et devront avoir une capacité portante suffisante permettant de résister aux intempéries.
- Seuls sont acceptés comme revêtements, la toile, la toile synthétique, le polyéthylène de 6 millimètres (0,24 pouce) ou plus d'épaisseur ou tout autre revêtement similaire. Ces revêtements devront être maintenus en bon état.

Réf. : Règlement no. 204-02.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

HORAIRE AUTOMNE 2023



ÉCOCENTRE

À compter du 8 novembre, l'écocentre Sainte-Martine | Saint-Urbain-Premier ouvrira ses portes les mercredis et les samedis **aux 2 semaines** et ce, pour toute la période hivernale.



COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

À compter du 24 novembre, les matières organiques seront collectées les vendredis **aux 2 semaines** et ce, pour toute la période hivernale.

PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE RÉUTILISABLES PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

La Municipalité vous rappelle que sont admissibles au *Programme d'aide financière pour l'acquisition ou la location de produits hygiéniques réutilisables* les personnes résidentes sur le territoire de la municipalité et, dans le cas de produits d'hygiène réutilisables pour enfant, détentrices de l'autorité parentale d'un enfant âgé de vingt-quatre (24) mois ou moins ou dont la naissance de l'enfant est prévue dans les douze (12) prochains mois. Pour savoir comment vous prévaloir de cette aide financière, consultez notre site Internet sous la rubrique *Environnement*.

ON CHANGE L'HEURE

Au cours de la nuit du 4 au 5 novembre, il faudra reculer vos horloges d'une heure. On en profite pour s'assurer du bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et de CO².

LE BAC BRUN DOIT RESTER DÉGAGÉ POUR ÊTRE RAMASSÉ

Avec la chute des feuilles et le nettoyage du terrain, de nombreux citoyens disposent de leurs surplus de résidus verts dans des sacs. Malgré l'accumulation de ceux-ci, nous rappelons qu'ils ne doivent pas bloquer l'accès aux bacs bruns, afin d'assurer le bon fonctionnement de la collecte.

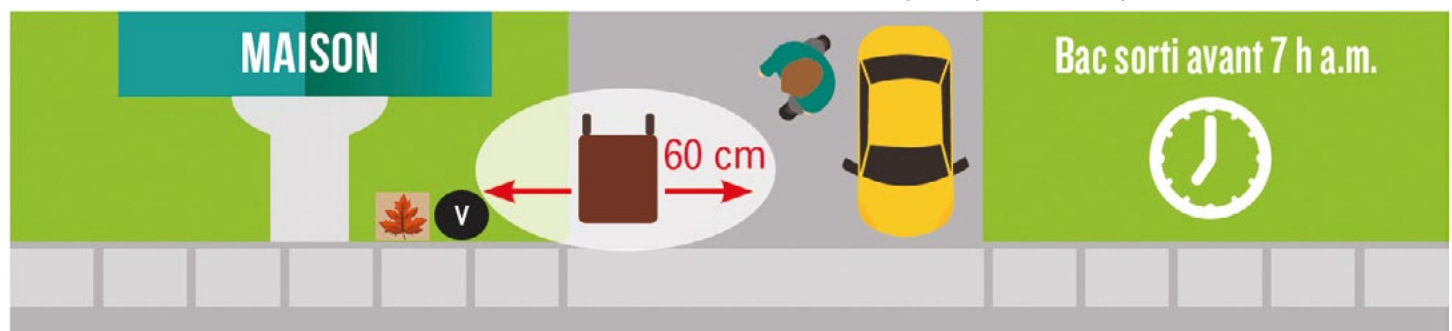
Les bacs étant parfois levés à l'aide d'une pince robotisée, aucun sac ni résidu ne doit se trouver à l'avant ou sur le dessus des bacs. Un dégagement de 60 cm (2 pieds) autour de ceux-ci est nécessaire. Ceci permet aux collecteurs d'éviter des accidents, tout en assurant un travail efficace de leur part.

Rappel des consignes pour les surplus de résidus verts

Il faut remplir le bac brun en priorité avant de disposer des surplus dans d'autres contenants alternatifs :

- ✿ Sacs en papier (sans attache, sans bande autocollante et sans élastique) ;
- ✿ Poubelles fermées (maximum 100 litres) ou bacs roulants identifiés d'un «V» bien visible.

Les surplus sont ramassés à toutes les collectes, mais le bac brun doit obligatoirement se trouver aussi en bordure de rue. Aucun sac en plastique n'est accepté.





ENSEMBLE, DÉSENGORGEONS LE 9-1-1

QUAND COMPOSER LE 9-1-1 ?

1 appel sur 3 au 9-1-1 n'est pas de nature urgente. Le réseau est engorgé! Vous devez composer le 9-1-1 seulement si votre santé, votre sécurité ou vos biens sont menacés et que vous avez besoin d'une intervention immédiate des pompiers, des policiers ou d'une ambulance. Afin de désengorger le 9-1-1 des appels non urgents, assurez-vous de composer les bons numéros alternatifs.



LES NUMÉROS ALTERNATIFS

Il existe des numéros N11 alternatifs au 9-1-1. Voici les plus populaires :

- **211** pour l'information sur les ressources sociocommunautaires
- **3-1-1** pour les services municipaux (seulement, si votre municipalité en fait la promotion.)
- **411** pour l'assistance-annuaire locale
- **511** pour l'état du réseau routier (MTQ)
- **811** pour la ligne infosanté ou infosocial
- **988** pour la prévention du suicide (prévu en 2023)
- **1-800-790-2424** Info Panne Hydro-Québec, pour déclarer ou suivre l'état d'une panne électrique



La MRC de Beauharnois-Salaberry a officiellement manifesté son appui et son engagement, à titre de partenaire, au projet de parc éolien qu'Hydroméga prévoit sur son territoire. Cette collaboration a permis le dépôt d'une proposition à Hydro-Québec, le 12 septembre dernier.

En effet, Hydro-Québec avait lancé un appel d'offres pour l'acquisition de 1 500 MW d'électricité éolienne pour répondre aux besoins énergétiques du Québec dès 2027. Dix zones avaient été ciblées pour accueillir les projets, dont la MRC fait partie.

Après une première période de consultation auprès de la population, Hydroméga a récemment déposé un projet avec l'aval de l'instance municipale concernée. Portant le nom de « Parc éolien de Beauharnois-Salaberry », ce dernier prévoit l'implantation de 10 à 20 éoliennes à Saint-Urbain-Premier, représentant une production entre 60 et 120 MW. Il aura des retombées structurantes pour la région, par le partage de bénéfices avec les communautés impliquées.

« Devant les besoins grandissants du Québec en électricité, les élus de la MRC ont fait preuve de proactivité en appuyant un projet

d'énergie verte qui contribuera à la décarbonisation de notre économie. Ils l'ont aussi fait dans une formule de partenariat ayant pour avantage le partage des bénéfices, permettant des investissements dans nos propres projets régionaux », explique Miguel Lemieux, préfet de la MRC.

Plusieurs étapes restent maintenant à franchir avant la réalisation du parc éolien. Le projet doit d'abord être retenu par Hydro-Québec, obtenir l'approbation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ainsi que celle de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

La MRC et Hydroméga s'engagent à informer la population des prochains développements. « Il s'agit d'un projet d'importance et nous comprenons l'intérêt qu'il suscite. Nous avons implanté de nombreuses autres infrastructures, en collaboration avec le milieu, et nous allons tout faire pour répondre aux questions provenant des citoyens », conclut Cédric Lascombe, vice-président du développement et des investissements chez Hydroméga.

Source : MRC de Beauharnois-Salaberry

Embellissement de la cour d'école

Quand la communauté rassemble ses forces vives

L'école primaire Saint-Urbain a bénéficié d'une subvention de 100 000\$ du gouvernement du Québec pour l'embellissement de sa cour d'école.

Visant à rendre cet environnement plus agréable, sécuritaire et créatif, les élèves de l'établissement ont été consultés pour connaître les éléments composant la cour de leur rêve. Dans leur imaginaire, on note :

- ❖ Des zones composées d'arbres et de verdure
- ❖ Des espaces créatifs avec de jeux de société extérieurs
- ❖ Des lieux de détente
- ❖ Des jeux pour bouger autrement
- ❖ Des structures et des parcours d'hébertisme
- ❖ Une classe extérieure

Initié en 2019, ce projet aura connu une pause obligée pendant la pandémie entraînant le renouvellement du comité logistique composé de la direction de l'école, de personnel enseignant et de parents. La nouvelle équipe a retravaillé le projet pour terminer les plans et débiter la recherche de commanditaires et de subventions.

Avec l'aide de généreux partenaires, commanditaires et l'implication du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands, le projet en est maintenant à la phase de réalisation.

À ce jour, la plupart des travaux ont été complétés puisque l'excavation, la mise à niveau et l'asphaltage d'une partie de la cour ont été réalisés l'été dernier. Ces améliorations à la base du terrain ont permis :

- ❖ D'aménager un terrain de soccer synthétique
- ❖ D'installer une classe extérieure
- ❖ De mettre en place un jeu de gaga-ball
- ❖ Et de repositionner l'espace dédié aux jeux de ballon-poire.

Toutes ces actions ont été prises afin d'offrir aux enfants un lieu sécuritaire et agréable.



D'autres réalisations verront le jour prochainement :

- ❖ L'installation de nouveaux paniers de basketball et de nouveaux buts de soccer
- ❖ Un cabanon pour le rangement
- ❖ La plantation d'arbres, de plantes et de fleurs
- ❖ L'ajout de mobiliers tels que des bancs et des tables
- ❖ Du marquage au sol pour créer des jeux géants
- ❖ Du matériel pour enrichir la classe extérieure
- ❖ La mise en place d'un coin détente et artistique
- ❖ Un module d'hébertisme
- ❖ Etc.

GRANDS PROJETS

Ces actions restantes s'échelonnent jusqu'au printemps 2024. Au total, le budget de ce projet représente un investissement d'environ 260 000\$, soutenu par plusieurs partenaires. Parmi ces derniers, mentionnons le ministère de l'Éducation, la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands ainsi que la contribution de plusieurs organismes et compagnies de la région.

Le comité d'embellissement de la cour d'école tient à remercier l'implication de tous les partenaires, les commanditaires et les bénévoles ayant permis la concrétisation de ce magnifique projet d'envergure.

La Municipalité de Saint-Urbain-Premier est fière de contribuer au projet d'embellissement de la cour d'école par la remise d'une subvention de 20 000 \$. Le conseil municipal tient également à remercier tous les partenaires et bénévoles participants au projet. La réalisation du projet permet déjà à nos jeunes d'apprécier davantage leur établissement scolaire. Les activités pratiquées à l'extérieur contribuent à l'amélioration de leur santé physique et psychologique.

La population de Saint-Urbain-Premier est invitée à utiliser les installations, en dehors des heures de classe. Nous comptons sur le respect de tous pour conserver les installations en bonnes conditions. Nous sommes privilégiés d'avoir des installations de grande qualité et un environnement extérieur stimulant pour nos jeunes dans notre municipalité.

Membres bénévoles du Comité d'embellissement

François L'Espérance, directeur de l'école St-Urbain

Personnel enseignant : **Line Lalonde, Jessica Vincent-Giroux, Renée Lévesque, François Regnier**

Parents : **Martine Faille-Daoust, Rémy Leduc, Annie Bergeron, Vanessa Jansen, Martine Denis**



Dans l'ordre habituel : **Lucien Thibault**, maire de Saint-Urbain-Premier; **Carole Mallette**, députée provinciale du comté de Huntingdon; **François L'Espérance**, directeur de l'école St-Urbain; **Suzie Vrandeick**, directrice générale du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands.



CONSEILS AUX ENFANTS

- Porte des vêtements aux couleurs claires avec des bandes réfléchissantes.
- Utilise du maquillage plutôt que de porter un masque d'Halloween.
- Utilise une lampe de poche pour mieux voir et être plus visible des automobilistes.
- Sonne aux portes accompagné.e d'un membre de ta maisonnée et attends à l'extérieur des maisons.
- Parcours un côté de la rue à la fois et évite de traverser inutilement. Déplace-toi sur les trottoirs, ou bien, s'il n'y en a pas, marche sur le bord de la rue face à la circulation.
- Traverse les rues aux intersections et respecte la signalisation routière. Avant de t'engager, vérifie la circulation en regardant à gauche, à droite, puis à gauche de nouveau.
- Ne t'approche pas des véhicules et n'y monte pas sans la permission de tes parents.
- Vérifie tes friandises avec tes parents pour t'assurer de les manger sans danger.

HALLOWEEN

Mardi 31 octobre, de 17 h à 20 h

Nos pompiers seront présents dans les rues de la municipalité pour veiller à la sécurité des enfants en quête de friandises lors de cette journée annuelle magique.



CONSEILS AUX PARENTS ET AUX CONDUCTEURS

- Évitez de vous déplacer en voiture, si possible.
- Ralentissez et anticipez la présence des enfants excités et imprévisibles sur la route.
- Soyez patient et courtois avec les piétons et les autres automobilistes.

BIBLIOTHÈQUE

450 225-4976

9, rue de l'École

bibliotheque@munsup.ca



HEURE DU CONTE POUR LES ENFANTS

HALLOWEEN

25 OCTOBRE DE 9 H À 10 H

BIBLIOTHÈQUE ARMAND-MILLER
9, rue de l'École

LECTURE DE CONTE,
COLLATION ET BRICOLAGE

Veuillez confirmer votre présence
à la bibliothèque ou par courriel
à bibliotheque@munsup.ca

NOUVEAUTÉS • adultes

- À la croisée des chemins T.2 : *Les vents contraires*
Louise Tremblay-D'Essiambre
- Alex Cross : *Cible*, James Patterson
- Ce que je sais de toi, Éric Chacour
- Deux innocents, Alice Ferney
- Frères, Alexandre Jardin
- La bouche pleine, Elisabeth Massicoli
- La reine Charlotte, Julia Quinn
- La traversée du siècle, Michel Tremblay
- La sainte paix, André Marois
- Le portrait, Suzanne Aubry
- Les amants du moulin fleuri, Richard Gougeon
- Les marins ne savent pas nager, Dominique Scali
- Rose à l'île, Michel Rabagliati
- Tant que ce sera l'été, Marianne Brisebois
- Un abri de fortune, Agnès Ledig
- Un monde de curiosités, Louise Penny
- Une belle vie, Virginie Grimaldi
- Une nuit particulière, Grégoire Delacourt

NOUVEAUTÉS • jeunesse

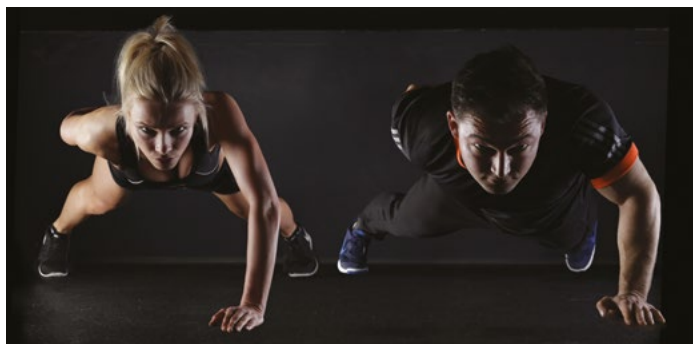
- Les p'tits diable T.21 : *Le bonheur est dans le frère*, Ollivier Dutto
- Les p'tits diable T.22 : *L'abominable sœur des neiges*, Ollivier Dutto
- Le premier qui dit je t'aime a perdu, Elisabeth Brami
- Mon premier livre de recette, Ricardo Larrivé
- Rentrer son ventre et sourire, Laurence Beaudoin-Masse



DANSE DES JEUNES

27 Octobre - 4 à 12 ans - 18h à 21h30

Salle communautaire | 9, rue de l'École
Admission 3 \$ | Casse-croûte sur place
Distribution de bonbons et prix pour meilleurs costumes



ENTRAÎNEMENT • AUTOMNE

Les samedis de 9 h à 10 h

9 septembre au 9 décembre (14 semaines)

Parc Jean-Guy Ste-Marie | 9, rue de l'École

Si température non clémente et saison froide :

à l'intérieur de la salle communautaire

Contactez le Comité par Messenger ou par courriel



BADMINTON OU PICKLEBALL

4 septembre au 6 décembre (14 semaines)

Salle communautaire | 9, rue de l'École

Terrains disponibles le mercredi de 18 h à 22 h

Contactez le Comité par Messenger ou par courriel

RALLYE AUTOMOBILE CHEZ LES PIRATES

Le 23 septembre dernier avait lieu le Rallye automobile. Pas moins de 54 équipes formées de 178 participants ont pris part à ce jeu interactif sous le thème de la piraterie. Quel plaisir de voir les nombreux pirates sillonnant les routes de Saint-Urbain-Premier jusqu'à Candiac à la recherche d'indices aux questions parfois un peu tordues. Nous avons même fait jaser sur les réseaux sociaux !

Le Comité des Loisirs remercie chaleureusement tous ses précieux bénévoles, ainsi que tous ses collaborateurs et commanditaires qui soutiennent le succès de cet événement. Nous vous invitons à consulter la page FB du Comité des Loisirs pour voir toutes les photos, commanditaires et remerciements.

Félicitations à nos gagnants !

Rallye automobile 2023

Les Pirates



1^o position

Équipe 54 (1177 points)

Jessie Flynn, Jonathan Boyer, Nancy Demers et Alexandre Bourgoin

Comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier

Rallye automobile 2023

Les Pirates



2^o position

Équipe 5 (1107 points)

Benoit Dagenais, Elise Ste-Marie, Jean-François Daigneault et Marie-Elaine Pépin

Comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier

Rallye automobile 2023

Les Pirates

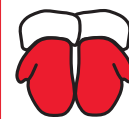


3^o position

Équipe 13 (1069 points)

Mathieu, Nancy, Alain Hébert et Rachel Boulterice

Comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier



COMMENT DONNER ?

- ➔ **En remettant vos dons aux pompiers ou aux bénévoles qui passeront de porte en porte le**

**Samedi 2 décembre
à compter de 9 h 30**

IMPORTANT : déposez les denrées dans des sacs et laissez-les sur votre balcon. Les dons en argent pourront être remis directement aux pompiers et aux bénévoles.

- ➔ **En déposant vos denrées**

jusqu'au 6 décembre

au Dépanneur St-Urbain ou au bureau de poste de Saint-Urbain-Premier.

- ➔ **En tout temps, en ligne :**

1. Appelez le bénévole de la Guignolée au 514 927-2030 pour définir les question/réponse de sécurité.
2. Accédez à votre compte bancaire en ligne et choisissez Virement Interac
3. Dans le champ nom, inscrivez **Guignolee SUP (sans accent)**
4. Cochez N° de mobile du destinataire et inscrivez 514 927-2030

5. Inscrivez la question et la réponse de sécurité convenues avec le bénévole (aucun accent)

6. Procédez au transfert

- ➔ **En tout temps, par la poste :**

Libellez le chèque et l'enveloppe au Comité d'entraide de la Guignolée et postez le tout à 204, rue Principale, Saint-Urbain-Premier (Québec) J0S 1Y0

QUOI DONNER ?

- ➔ **Denrées non périssables - voici**

quelques idées : pâtes alimentaires, conserves (fruits, légumes, tomates en dés, pâte et sauce tomate), biscuits, noix, fruits séchés (raisins secs, dattes, canneberges), compotes de fruits, café, thé, tisanes, jus de légumes et de fruits, beurre d'arachide, gruau, confitures, céréales, barres tendres, riz...

- ➔ **Attention !** Tous les produits comestibles doivent être dans leur emballage scellé original.

- ➔ **Important :** Vérifiez bien la date de péremption sur tous les produits comestibles. Ces derniers seront triés et toute denrée périmée sera jetée aux ordures.

- ➔ **Dons en argent :** des denrées périssables seront achetées avec vos dons en argent, alors n'hésitez pas à donner !

QUOI NE PAS DONNER ?

- ➔ Peluches, vêtements, denrées périssables, contenants en verre.

COMMENT OBTENIR UN PANIER ?

Les familles désirant recevoir un panier de Noël doivent obligatoirement communiquer avec le Comité d'entraide de la guignolée (voir plus bas) à chaque année.

- ➔ **Date limite pour faire une demande**
9 décembre

- ➔ **Date de distribution des paniers**
16 décembre

IMPORTANT

Les bénéficiaires des paniers doivent absolument être présents à la maison le jour de la livraison.
Nous ne pouvons pas confirmer l'heure précise de la livraison.

JEUNES DE CŒUR

Ginette 450 427-7048

Guyline 514 497-4762

Sylvain 514 970-6728



CLUB DE MARCHÉ

Les mercredis

Bibliothèque Armand-Miller | 9, rue de l'École

Groupe du matin à 10 h

Groupe du soir à 19 h

Aucune réservation nécessaire, vous n'avez qu'à vous présenter au départ qui vous convient. En cas de météo défavorable, l'activité est reportée à la semaine suivante.

INSCRIPTION : Ginette | 450 427-7048



JEU DE POCHE

Les jeudis à 19 h

Salle communautaire | 9, rue de l'École

Depuis le 7 septembre, l'activité de jeu de poches a repris.

C'est un rendez-vous à tous les jeudis à compter de 19 h.

INSCRIPTION : Ginette | 450 427-7048



NOUVEAU ! Le dernier jeudi du mois est FREE FOR ALL, c'est à dire que le choix du jeu est offert aux participants présents.



NOUVELLE PLATEFORME WEB POUR LES PARENTS D'ENFANTS 0-5 ANS

La Table d'Actions Concertées 0-5 de Beauharnois-Salaberry récemment lancée la plateforme Web de l'Approche Familles, destinée aux parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans résidant dans la région, ainsi qu'aux professionnels de la petite enfance. Vous y trouverez plusieurs sections fort utiles : un répertoire des services disponibles gratuitement ou à faible coût, classés par besoins; une carte interactive répertoriant toutes les organisations œuvrant dans le domaine de la petite enfance, et un calendrier regroupant les activités familiales, les ateliers pour enfants et parents, les cuisines collectives, etc. De plus, des vidéos sur le langage et le lien d'attachement seront disponibles. La plateforme est accessible ici :



www.approchefamilles.ca

LE COMITÉ DES PARENTS DES ÉLÈVES DE 5E ET DE 6E ANNÉE

VOUS INVITE À SON
MARCHÉ DE NOËL
2023

VENEZ NOUS ENCOURAGER!

PLUS DE 30 ARTISANS SUR PLACE AVEC DE MAGNIFIQUES IDÉES CADEAUX POUR LE TEMPS DES FÊTES!
ARTISANAT - CADEAUX - NOURRITURE

• VENDREDI 17 NOVEMBRE DE 14 H À 20 H
• SAMEDI 18 NOVEMBRE DE 10 H À 16 H

9, RUE DE L'ÉCOLE
SAINT-URBAIN-PREMIER JOS 1Y0

FRIGO COMMUNAUTAIRE

Les frigos communautaires sont une initiative de partage des surplus de fruits et légumes. Les citoyens, entreprises et organismes sont invités à y déposer leurs surplus. Ces aliments sont ensuite offerts sans frais principalement aux ménages et familles vulnérables de la communauté. La population en général y a également accès.

À la sacristie de l'église
122, rue Saint-Joseph
Sainte-Martine JOS 1V0



ACTIONS-FAMILLES

ATELIERS POUR PERSONNES D'ÂGE MATURE

Animation par Michelle
Inscription au plus tard la veille, avant midi

Jeux de société et carte

25 octobre de 13 h 30 à 15 h 30

ATELIERS POUR FAMILLES OU PARENTS

Animation par Guylaine
Inscription au plus tard la veille, avant midi

Atelier d'argile

26 octobre de 10 h à midi

CUISINES COLLECTIVES

Animées par Laurie
Les mercredis de 9 h à 13 h

CUISINES BOUTCHOUX

Cuisinez des plats avec vos enfants

MAMAN-CONSEILS

Soutien sur des aspects du quotidien de votre enfant
âgé entre 0-5 ans

AIDE AUX DEVOIRS

Du soutien est offert pour les devoirs, les leçons ou un projet d'école

Les lundis et mardis de 15 h 30 à 16 h 15

INFORMATION : 450 427-1576

du lundi au jeudi, entre 9 h et 16 h 30





OCTOBRE

- 24 Matières recyclables
- 25 Heure du conte Halloween ⁵
- 27 Matières compostables
- 27 **Danse des jeunes Halloween** ⁴
- 31 **Halloween**
- 31 Matières recyclables



NOVEMBRE

- 1 Plastiques agricoles
- 2 Déchets
- 3 Matières compostables
- 4 **On recule l'heure!**
- 7 Matières recyclables
- 10 Matières compostables
- 13 **Conseil municipal** ¹
- 14 Matières recyclables
- 16 Déchets
- 17 Matières compostables
- 21 Matières recyclables
- 24 Matières compostables
- 28 Matières recyclables
- 30 Déchets

ACTIVITÉS RÉCURRENTES

Badminton/Pickelball ⁴

4 septembre au 6 décembre
Horaires variés

Bibliothèque ⁵

Tous les mercredis
10 h à 11 h 30
15 h 30 à 20 h

Club de marche ⁵

Les mercredis à 10 h et 19 h

Jeu de poches ⁴

Tous les jeudis à 19 h

Entraînement extérieur ⁷

9 septembre au 9 décembre
Les samedis de 9 h à 10 h

Exposition

**Panorama du Canada de
Beauharnois dans 150 ans**

Jusqu'au 26 octobre
MRC de Beauharnois-Salaberry
Sur rendez-vous

LIEUX DES ACTIVITÉS

1 Centre municipal

et salle du conseil
204, rue Principale

2 Caserne des pompiers

2, rue Lachapelle

3 Église

209, rue Principale

4 Salle communautaire

9, rue de l'École

5 Bibliothèque A.-Miller

9, rue de l'École

6 Parc du Goglu

Observation d'oiseaux
Rue de l'Usine de lin

7 Parc

Jean-Guy Sainte-Marie

Rue de l'École

Terrain de balle

Patinoire

Local des patineurs

Exerciseurs ext.

Tennis sur table ext.

Jardins comm.s

CONSEIL MUNICIPAL

Lucien Thibault, maire
Antoine Quirion Couture, poste no.1
Sylvain Mallette, conseiller, poste no.2
Lyne Perras, conseillère, poste no.3
Joël Beaudoin, conseiller, poste no.4
Jean-Denis Paré, Poste no.5
Francis Ranger, conseiller, poste no.6

CENTRE MUNICIPAL

204, rue Principale
Saint-Urbain-Premier (Québec) J0S 1Y0
450 427-3987

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi, 8 h 30 à midi et 13 h à 16 h 30
Vendredi, 8 h 30 à midi

PERSONNEL PERMANENT

Charles Whissell
Directeur général
dg@munsup.ca

Sylvie Lelaure
Adjointe à la direction générale
ad.dg@munsup.ca

Caroline Landry
Agente administrative
reception@munsup.ca

Martin Bujold | Pierre Gagnier
Travaux publics et assainissement
tp@munsup.ca

Philippe Thibault, directeur
Service de sécurité incendie
reception@munsup.ca

Joannie Desgroseillers
Inspection municipale
inspecteur@munsup.ca

Horaire de l'inspectrice municipale

Lundi au jeudi, de 10 h à midi et 13 h à 16 h

BIBLIOTHÈQUE ARMAND-MILLER

9, rue de l'École
Saint-Urbain-Premier (Québec) J0S 1Y0
Téléphone : 450 225-4976
bibliotheque@munsup.ca

Heures d'ouverture

Mercredi de 10 h à 11 h 30
et de 15 h à 20 h

ÉCOCENTRE

75, rue Saint-Joseph, Sainte-Martine
450 427-3050 poste 224

Heures d'ouverture

Du 1^{er} avril au 31 octobre

- Mercredi de 14 h à 18 h
- Samedi de 8 h 30 à 12 h 30

Du 1^{er} novembre au 31 mars

- Un mercredi sur deux de 14 h à 18 h
- Un samedi sur deux de 8 h 30 à 12 h 30
- Même semaine que collecte bac brun

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

À 19 h 30, au 204, rue Principale

16 janvier	8 mai	11 septembre
13 février	12 juin	10 octobre
13 mars	10 juillet	13 novembre
11 avril	14 août	11 décembre

© Municipalité de Saint-Urbain-Premier

SUIVEZ-NOUS !

www.saint-urbain-premier.com

